

24.03.2017 - 12:23 Uhr

## Media Service: Le Conseil suisse de la presse réprimande «Saldo»: Il faut comparer ce qui est comparable (Prise de position 5/2017)

Bern (ots) -

Parties: Lehrmittelverlag Zürich c. «Saldo»

Thèmes: Verité / Omission d'informations importantes / Entretien aux fins d'enquête / Rectification

Plainte partiellement acceptée

Résumé

Le magazine des consommateurs «Saldo» a escamoté des informations importantes dans sa comparaison des manuels scolaires d'anglais et de mathématiques des éditions Zürcher Lehrmittelverlag et Klett. C'est ce que lui reproche le Conseil suisse de la presse.

Intitulé «Lehrmittel aus Zürich: Teuer und unbeliebt» (manuels scolaires zurichois: chers et impopulaires), l'article de «Saldo» rend compte d'un livre d'anglais des éditions scolaires de Zurich. L'ouvrage aurait été remplacé par un titre de la maison d'édition allemande Klett après avoir essuyé les critiques d'enseignants. Les autorités zurichoises en charge de l'éducation n'auraient tiré aucune leçon de l'affaire, le nouveau manuel scolaire de mathématiques serait à son tour sous le feu de la critique des enseignants: trop complexe et trop cher. Les éditions scolaires zurichoises ont porté plainte contre cet article auprès du Conseil suisse de la presse: il contiendrait des indications de prix erronées et des chiffres inexacts sur les enseignants associés à la mise au point des manuels. De plus, le journaliste aurait dû auditionner la maison d'édition au sujet des graves reproches qui lui étaient faits.

Pour le Conseil de la presse, la critique concernant les prix et les chiffres erronés n'est pas fondée. «Saldo» a eu d'intenses échanges avec le directeur des éditions scolaires et n'a fait aucun reproche grave à la maison d'édition. Il n'était donc pas impératif de procéder à une audition. Le Conseil de la presse n'adhère pas non plus au grief selon lequel «Saldo» n'aurait pas informé les éditions du but de ses recherches.

Le Conseil de la presse donne toutefois raison à la maison d'édition sur un point: en comparant les deux livres de mathématiques, «Saldo» aurait dû signaler que le nouveau manuel des éditions scolaires zurichoises contenait en plus une partie sur la géométrie. La comparaison de prix ne tient pas compte non plus du fait que cet ouvrage comprend des cahiers d'exercices, de sorte qu'il évite des frais considérables de photocopie. Le Conseil de la presse conclut par conséquent que des informations importantes pour l'évaluation du prix du nouveau manuel ont été soustraites au lecteur. Il rappelle qu'il faut se montrer prudent en faisant des comparaisons de prix et ne comparer que ce qui est comparable.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Effingerstrasse 4a  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100800595> abgerufen werden.